

Saint-Étienne, le 13 mars 2020

Communiqué

Covid-19 : la ville de Saint-Étienne prend de nouvelles mesures

La France traverse une crise sanitaire grave.

Dès le début de l'épidémie, la ville de Saint-Étienne a pris les dispositions nécessaires, en fonction de l'évolution de la situation et des préconisations nationales, en adoptant les mesures de protection, tout en veillant à assurer le maintien du service public.

En début de semaine, Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne, a mis en place une cellule municipale de coordination se réunissant quotidiennement.

Celle-ci, tout au long de cette semaine, a d'ores et déjà pris plusieurs décisions et mis en application de nombreuses mesures concernant les écoles, les crèches, les EHPAD, les services municipaux ou encore la gestion des bureaux de vote. (1)

Le président de la République s'est exprimé hier soir, demandant une mobilisation générale encore plus poussée de la Nation.

Une réunion de la cellule municipale de coordination présidée par le maire, Gaël Perdriau, qui a décidé de suspendre sa campagne électorale, s'est tenue ce matin à l'Hôtel de ville de Saint-Étienne.

Il a été décidé de prendre toutes les mesures requises répondant à l'appel du président de la République aux objectifs fixés au premier rang duquel celui de santé publique d'endiguer la progression du Covid-19.

Il convient de concentrer à la fois ses efforts sur les services de santé et leur personnel pour lesquels Gaël Perdriau salue leur professionnalisme et leur engagement, tout en assurant, autant que possible, la continuité des services publics.

En responsabilité et dans le cadre de ses fonctions de maire, il a été décidé, à compter de lundi matin :

- La fermeture des écoles et des crèches : en lien avec l'Inspection d'Académie, une information par affichage et par du personnel présent y compris lundi matin sera mise en place.
- Les agents municipaux ayant des enfants de moins de 16 ans, avec une attestation sur l'honneur d'une présence indispensable pour la garde de son (ses) enfant(s), seront autorisés à rester à leur domicile.

- La fermeture jusqu'à nouvel ordre, des équipements municipaux et métropolitains n'ayant pas un caractère vital afin de limiter là aussi un risque de propagation du Covid-19 : gymnases, stades, piscines, patinoire, école des sports, musées, médiathèques, opéra, conservatoire, archives municipales, planétarium, cinémathèques, la salle Jeanne d'Arc, les écoles de musique associatives, la maison du projet, les salles d'exposition comme La Serre dans les anciens locaux de l'école des Beaux-Arts, la Maison des associations, la Bourse du travail, les centres sociaux, les Amicales laïques, l'Espace info jeunesse, rue de la Résistance. Autrement dit tous les lieux pouvant accueillir du public et éviter ainsi les regroupements d'un grand nombre de personnes au même moment. L'accès sera, en revanche possible pour le personnel de ses différents sites. Les arrêtés municipaux ont été signés (2)

Pour les démarches administratives ou demandes d'information, il est demandé de privilégier le site internet de la ville de Saint-Étienne (www.saint-etienne.fr) et/ou les appels téléphoniques (Saint-Étienne Bonjour : 04 77 48 77 48).

Il est également appelé à la responsabilité des organisateurs pour l'annulation des manifestations rassemblant plus de 100 personnes.

Concernant enfin les bureaux de vote, outre les mesures d'ores et déjà prises, il a été décidé ce matin, que les personnes de plus de 70 ans ou présentant une vulnérabilité, seraient prioritaires pour accéder au bureau de vote.

(1). (2). En pièces jointes, les deux derniers communiqués de presse de la ville de Saint-Étienne rappelant les mesures qui ont déjà été prises ainsi que les arrêtés municipaux signés par monsieur le maire.